	RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA SEANCE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020	CR-CVS – 12/2020
---	--	-------------------------

Date de réunion	15/12/2020	Lieu de réunion	Salle de réunion
Début de réunion	14 heures 00	Fin de réunion	15 heures 35

Ordre du Jour :

Adoption du relevé de conclusion de la précédente séance

EXERCICE 2020

Délibération n° 25-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 - Décision Modificative n° 5 ouvertures de crédits suite reprise provision pour dépréciation

Délibération n° 26-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 - Décision Modificative n° 6 ouvertures et virements de crédits

Délibération n° 27-2020 : Adoption de l'indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor en charge des fonctions de Receveur

Délibération n° 28-2020 : Désignation des délégués de l'établissement à la Convention Régionale de la FHF Hauts de France

EXERCICE 2021

Délibération n° 29-2020 : Adoption de l'EPRD 2021 et son rapport

Délibération n° 30-2020 : Adoption du Tableau de financement 2021 et autorisation d'engager les dépenses en investissement

Délibération n° 31-2020 : Adoption des tarifs Hébergement 2021

Délibération n° 32-2020 : Adoption des tarifs Dépendance 2021

Délibération n° 33-2020 : Adoption du forfait soins 2021

Délibération n° 34-2020 : Adoption du Tableau des effectifs 2021

Point sur le projet de reconstruction

Questions diverses

Date de la prochaine rencontre : à confirmer

La séance est ouverte à 14 heures.

Madame RUGET ouvre la séance en informant les membres que par obligation réglementaire, toutes les délibérations doivent être présentées au CVS, y compris celles qui concernent le budget de l'EHPAD.

Si les membres en sont d'accord, Madame RUGET propose de modifier légèrement l'ordre de présentation des sujets à l'ordre du jour, afin d'échanger prioritairement sur la situation actuelle de l'établissement et notamment sur la vie au sein de l'EHPAD dans le contexte de l'épidémie et la manière dont vont être abordées les prochaines semaines.

Madame RUGET présente aux membres du Conseil le protocole mis en place pour les visites des familles à l'occasion des fêtes de fin d'année. Madame RUGET explique qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, elle sait les familles très impatientes de connaître les règles qui seront en vigueur pour venir visiter leur parent et se retrouver en famille en ces moments si importants que sont en particulier les fêtes de Noël. Aussi, afin de répondre autant que faire se peut aux attentes des familles, l'équipe a travaillé à la définition d'un protocole exceptionnel qui puisse à la fois protéger collectivement des risques liés à la situation sanitaire mais également, et dans le même temps, permettre aux familles et résidents, de vivre un moment convivial et intimiste.

Il a fallu également anticiper le souhait de tous, de pouvoir venir sans restrictions liées aux créneaux habituels de visite, limitée jusqu'alors à une heure/semaine, dans un espace dédié. De ce fait, Madame RUGET a décidé de permettre aux familles de venir visiter leur parent dans leur chambre. Cette autorisation est associée à un protocole toujours aussi drastique quant au respect des mesures barrières. Il a également été décidé de proposer une visite moins contraignante en termes d'horaires. Ainsi, les familles auront le loisir de venir un après-midi de leur choix entre le 24 et le 27 décembre de 14h30 à 17h00 pour les fêtes de Noël et un après-midi de leur choix entre le 31 décembre et le 3 janvier de 14h30 à 17h00 pour la Nouvelle Année. Afin de respecter la distanciation physique, il est autorisé 2 personnes par chambre en plus du résident. Il est demandé de réserver les créneaux souhaités à raison d'un créneau entre le 24 décembre et le 27 décembre et un créneau entre le 31 décembre et le 3 janvier, via le lien qui a été mis en place : https://doodle.com/poll/t696ex9ia538w2pg?utm_source=poll&utm_medium=link

Cette organisation, en plus de procurer une certaine liberté pour rendre visite aux résidents, permettra d'anticiper et d'organiser au mieux la venue des familles au sein de l'établissement. Ainsi, du personnel en renfort sera en poste durant toutes les périodes des fêtes pour s'assurer du bon fonctionnement de ce protocole mais également d'accueillir les familles dans les meilleures conditions possibles. L'équipe encadrante sera mobilisée comme d'habitude en semaine et le week-end, ainsi que des professionnels à qui il a été demandé de restreindre un peu leur congés de fin d'année pour venir aider à organiser au mieux les retrouvailles familiales au sein de l'EHPAD. Lors de la visite, il sera demandé de porter un masque chirurgical et de ne le retirer sous aucun prétexte. Les embrassades restent également interdites. Les familles seront accueillies dès leur arrivée par un personnel de l'établissement qui les accompagnera auprès du résident en chambre. Idem lors du départ, il sera demandé de prévenir le personnel afin que celui-ci raccompagne la famille à la sortie. S'agissant de la remise de « cadeaux » aux résidents, le protocole reste le même qu'habituellement : ils seront remis au personnel qui accueillera la famille lequel personnel se chargera, après désinfection, de le remettre aux résidents.

Ce protocole, spécifique aux fêtes de fin d'année, prendra fin le 3 janvier 2021. Une réponse au cas par cas pourra être apportée notamment sur la demande de la venue en visite d'enfants ou de petits enfants. Il sera également possible pour le résident de quitter l'établissement à partir du 24 décembre entre 15h00 et 17h00, jusqu'au 25 décembre, dans le respect du couvre-feu de 20h. Les familles seront autorisées à ramener leur parent après le repas du réveillon pour éviter les difficultés du couchage. A son retour, un dépistage au covid réalisé par l'établissement, associé à une période de confinement, en vertu de la réglementation en vigueur, sera systématique. Il est donc demandé aux familles de faire part du souhait du résident de quitter l'établissement pour les fêtes de Noël par écrit (mail ou courrier) d'ici le vendredi 18 décembre indiquant l'heure à laquelle la famille viendra le chercher dans le créneau imposé et le jour et l'heure de son retour, ceci pour des raisons d'organisation et afin de prendre un maximum de précautions. A noter que cette autorisation de sortie n'est valable que pour Noël et non pour le Nouvel An, dans la logique des annonces ministérielles.

Madame RUGET souhaite avoir l'avis des membres du CVS et interroge Monsieur CALLEWAERT, invité et représentant des familles. Il indique que pour lui tout est clair à partir du moment où la famille peut « tourner » pendant cette période pour permettre à chaque membre de visiter son parent (enfants, petits-enfants...) tout au long d'un après-midi. En effet, selon Monsieur CALLEWAERT, la visite d'une heure par semaine autorisée ne permet pas au résident de garder du lien social avec chaque membre de sa famille. Il tient à souligner que pendant cette période difficile d'épidémie au sein de l'EHPAD, tout le personnel était sur « le pont » et pense que les familles s'en rendent compte notamment par leurs commentaires sur la page Facebook de l'établissement. Madame RUGET confirme qu'il y a un véritable engagement des professionnels et remercie Monsieur CALLEWAERT de le faire remarquer car il est important pour eux de savoir que les familles sont conscientes de cela.

Madame RUGET indique qu'à certains moments de la crise, les professionnels étaient impatients de lire et voir les commentaires des familles sur les photos, les vidéos postées sur Facebook, car leur retour était très important, surtout à ce moment-là. « Nous étions tous très focalisés sur le niveau de satisfaction des familles ».

Madame RUGET informe les membres du Conseil que des mesures ont été décidées pour valoriser le personnel notamment la prime COVID de 1 500 euros net par agent, la revalorisation salariale à compter du mois de septembre pour arriver au mois de décembre à une augmentation de salaire nette de 183 euros par agent. « C'est une très bonne chose. » Madame RUGET transmet aux membres du Conseil le protocole des visites à l'occasion des fêtes, transmis par l'Etat. Celui-ci nous conforte dans la nôtre. Elle indique que la consigne donnée aux professionnels est de traiter les demandes des familles au cas par cas car parfois des situations peuvent être particulières notamment des familles qui ne viennent jamais parce qu'elles ne sont pas dans la région et qui vont faire un déplacement exceptionnel. L'équipe réfléchit alors pour trouver la meilleure solution à apporter surtout lorsque les demandes sont argumentées. Nous sommes évidemment en capacité humainement de comprendre des situations individuelles et accorder des dérogations quand il nous semble que celles-ci sont justifiées.

Monsieur CALLEWAERT fait remarquer qu'il a souvent sollicité des dérogations et qu'à chaque fois la réponse a été positive.

Madame RUGET indique qu'un protocole spécifique dérogatoire de visite pour les résidents en fin de vie est mis en place également afin que les familles puissent être près de leur proche en chambre pour les derniers jours.

Des protocoles dérogatoires ont également été mis en place concernant les nouvelles entrées à l'EHPAD notamment lors de la première semaine d'intégration où les visites famille sont autorisées tous les après-midi en chambre afin d'accompagner le nouveau résident dans son intégration au sein de l'EHPAD.

A compter du 4 janvier 2021, le système de visite à une heure par semaine sur rendez-vous en ligne sera de nouveau remis en place sauf recommandation particulière de l'Etat.

Un mail en ce sens sera transmis ce jour aux familles avec le lien permettant la prise de rendez-vous en ligne.

Deux tonnelles seront à disposition pour permettre les visites et ce afin de contenter chaque famille.

Madame RUGET informe qu'un déconfinement progressif est en cours de mise en place. En effet les résidents sont autorisés à sortir de leur chambre et à se « balader » dans l'établissement depuis que le dossier COVID est clôturé au niveau de l'ARS et depuis qu'il n'y a plus de résident positif.

Progressivement, les repas seront repris en commun notamment le déjeuner.

A ce sujet, Madame RUGET précise que les repas du 25 midi et 1^{er} midi seront pris en commun en salle à manger avec bien sûr la distanciation requise, par contre les repas de réveillon se prendront en chambre.

Les animations reprennent tout doucement : une accordéoniste interviendra à l'EHPAD ce vendredi ainsi qu'une intervention de Martin, guitariste.

Madame RUGET précise que par la suite et dès le retour à la normale, le dîner restera servi en chambre dans une approche plus « cocooning » du résident le soir, avec bien entendu toute l'aide nécessaire apportée par le personnel en chambre. En effet, suite à une réflexion menée notamment depuis la crise sanitaire, il a été observé que les résidents étaient épuisés en fin de journée et que le dîner en chambre le soir était plus approprié. Cela permettra aussi d'aborder la nuit plus sereinement. Pour permettre un service en chambre de qualité, l'établissement va faire l'acquisition de chariots spéciaux afin de maintenir les repas au froid et au chaud en toute sécurité durant toute la durée de la distribution en chambre.

S'agissant des activités, Madame RUGET laisse la parole à Madame BELMONTE Fatiha. Celle-ci indique que la revue de presse du matin a repris par petits groupes mais également reprises d'activités l'après-midi. Celles-ci sont volontairement écourtées pour permettre de faire plusieurs groupes de résidents et donc d'en faire bénéficier à un maximum de personnes.

Madame RUGET indique que l'établissement s'oriente aujourd'hui plus sur des animations de type spectacles de chants, de musique, de danses parce que les résidents sont en demande surtout après tous ces mois confinés. Cela va de pair avec le déconfinement et la fin de la crise.

Et en même temps, il est absolument nécessaire de continuer à développer les activités individuelles (un pour un) correspondant mieux aux attentes et besoins des résidents accueillis en EHPAD.

Par contre, l'association les Blouses Roses indiquent qu'elle n'a pas de consignes officielles pour revenir au sein de l'établissement pour l'instant.

Madame RUGET demande également à Fatiha BELMONTE de faire part aux membres du CVS des nouveautés à venir. Cette dernière indique que des changements dans le fonctionnement vont être opérés notamment la recomposition des équipes. Aurélie LECLERCQ, psychomotricienne, a aujourd'hui une double casquette à la fois de psychomotricienne et de coordinatrice paramédicale. Elle travaillera en étroite collaboration avec Sophie GRYSON, aide-soignante, et la formera à la fonction de psychomotricienne. Sophie GRYSON, dans un premier temps, accompagnera Aurélie sur le terrain pour l'aider à animer les groupes en psychomotricité et à reprendre certains suivis individuels notamment les séances snoezelen auxquelles Sophie est déjà formée. Sophie devrait intervenir sur le site de Mouvaux et de Bondues par mutualisation, tout comme Anne-Sophie DELEU, aide-soignante de nuit devenue socio-esthéticienne qui est chargée de coiffer, d'améliorer l'image, de « relooker » les résidents. De ce fait, Anne-Sophie sera formée à la coiffure en plus de ses compétences en socio esthétisme.

La fonction de coordinatrice paramédicale d'Aurélie LECLERCQ permettra de mieux coordonner la venue et le travail des kinés afin d'avoir un suivi plus rigoureux sur leur travail, sur la plus-value de leurs séances auprès des résidents, et leur justification : est-ce que la kiné est efficace pour le résident ?, est-il nécessaire de faire des séances de kiné, faut-il continuer ou pas ? combien de séances sont adaptées ? etc. Ceci n'enlève rien par ailleurs au rôle de lien social tenu par les kinés auprès des résidents.

Réorganisation également du service animation avec l'intégration d'Othman OURAGHI qui développe une fibre pour l'animation de groupe, a un contact facile avec les résidents et est très apprécié de ceux-ci. Il est également formé à des activités plus spécifiques.

L'idée est aussi de continuer le projet mené maintenant depuis quelques années où les compétences accueil, animation sont attribuées à des soignants permettant ainsi de les « basculer » en soins lors de crise comme celle que nous venons de traverser. L'établissement souhaite également de plus en plus « spécialiser » les agents soignants sur leur fonction de nursing car c'est un travail qui nécessite du temps, de l'attention, du professionnalisme et notamment parce que nous avons des résidents beaucoup plus

douloureux, avec des problématiques de plaies cutanées. Il faut être très rigoureux sur l'hygiène corporelle d'où l'importance d'avoir une équipe dédiée à cette fonction.

En outre, il est dans l'intérêt de l'établissement de fidéliser un maximum les équipes pour éviter le « turnover » du personnel qui fragilise l'établissement.

« On voudrait être sûr que chaque résident a bien la tenue qui lui est propre, celle qu'il a envie de porter ce jour là et pas une autre, que les cheveux soient toujours bien coiffés, etc.. Cela nécessite donc du personnel dédié à cette fonction aux côtés des soignants. L'accompagnement continue à être de plus en plus personnalisé pour répondre aux attentes des résidents et de leurs familles.

De même, le fonctionnement avec les coiffeurs sera également revu afin de mieux organiser et de mieux cadrer leur venue dans l'établissement.

Monsieur CALLEWAERT fait remarquer que les résidents ont de la « chance » d'être à l'EHPAD de Mouvaux et remercie tout le personnel. Il encourage les personnes extérieures à placer leur parent à l'EHPAD de Mouvaux. Madame RUGET le remercie également de « dire et redire tout le bien qu'il pense de l'EHPAD ».

- *Point sur le projet de reconstruction*

Madame RUGET souhaite faire un point sur le projet de reconstruction de l'EHPAD.

Le permis de construire a été déposé et validé par la commune. Les dernières informations sont les suivantes :

- Autorisation de Madame l'ingénieur des services de l'ARS des Hauts de France pour une subvention de 800 000 € de l'Etat ;
- Versement d'une subvention de 1 500 000 € par le Département du Nord ;
- Le SIVOM a décidé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 100 000 € dont 800 000 € ont déjà été versés à l'établissement. Madame RUGET en profite pour remercier Monsieur DURAND, Maire de Mouvaux, d'avoir œuvré en ce sens.

Il reste encore à savoir si une participation des Caisses de retraite sera attribuée sachant que celles-ci sont parties prenantes des reconstructions d'EHPAD.

L'apport en fonds propres de l'établissement s'élève environ à 3 millions d'euros sachant que les recettes de la vente du bâtiment et du terrain actuel entreront également dans le financement du nouvel EHPAD dont l'estimation est de 3,6 millions selon les Domaines.

- le Marché Entreprise est publié dans le cadre d'un appel d'offres (construction, peinture, plomberie, électricité, revêtements de sol...).

« Si tout se passe bien », Madame RUGET pense pouvoir engager le début de travaux au deuxième semestre 2021.

Si les membres du CVS n'ont plus de questions concernant les sujets qui viennent d'être abordés, Madame RUGET propose de reprendre l'ordre du jour et notamment la présentation des délibérations financières.

- *Délibération n° 25-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 - Décision Modificative n° 5 ouvertures de crédits suite reprise provision pour dépréciation*

Madame RUGET présente la délibération n° 25-2020 relative à une reprise sur provision et informe les membres du Conseil que l'exercice budgétaire 2020 est tendu notamment dû aux dépenses

supplémentaires liées à la crise COVID même si l'ARS compense en partie par des dotations complémentaires.

Discussion :

L'établissement a dû renforcer les effectifs par une présence infirmière la nuit et ce chaque nuit en plus du binôme AS-ASHQ déjà en place, acheter du matériel de protection individuelle (masques, sur blouses, gants...), du matériel jetable (verres, assiettes, bols, couverts...).

La présence d'une infirmière la nuit permet de sécuriser l'accompagnement du résident mais également d'avoir une continuité dans les soins, sécuriser le personnel, éviter des hospitalisations en urgence.

Madame RUGET explique que par le fait de faire travailler les équipes en 12 heures cela a permis d'augmenter la présence d'un soignant quotidiennement sur le terrain mais également d'aller chercher la polyvalence dans les autres services. La modulation des horaires des agents du service animation a permis leur présence auprès des résidents et ainsi leur apporter l'aide au repas dont ils ont besoin.

Il a donc été effectué une reprise sur provisions à hauteur de 25 656.69 €uros qui n'avaient plus lieu d'être et qui ont été réinjectés dans le budget en cours.

- *Délibération n° 26-2020 : EPRD 2020 modifié décembre 2020 - Décision Modificative n° 6 ouvertures et virements de crédits*

Madame RUGET présente la délibération relative à des virements et des ouvertures de crédits à hauteur de 144 191,49 € et ce en vue de la clôture budgétaire 2020 et explique aux membres du Conseil que l'Etat a versé, comme cela était prévu, une dotation complémentaire en soins suite à l'épidémie COVID. Celle-ci compense la prise en charge d'une partie de la prime Grand Age versée aux aides-soignantes depuis le mois de janvier 2020 pour un montant de 24 554,91 €, la totalité du versement de la prime exceptionnelle COVID versée à tous les agents, tous services confondus pour un montant de 77 250,00 € ainsi que le versement d'une compensation de 8 224,48€ au titre de la perte de recettes. Elle prend également en charge les mesures de revalorisation salariale issues du SEGUR de la SANTE, pour chaque agent et versée depuis le mois de septembre 2020 pour un montant de 34 110,42 €.

- *Délibération n° 27-2020 : Adoption de l'indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor en charge des fonctions de Receveur*

Madame RUGET présente la délibération concernant l'indemnité versée au comptable du trésor. Son rôle est de vérifier les dépenses et les recettes de l'établissement mais il est également conseil auprès de la Directrice sur les sujets budgétaires et comptables. Le montant de l'indemnité s'élève à 670.08 € pour l'année 2020 dont 167.53 € seront versés à Monsieur DELBOUR, Trésorier de Marcq-en-Barœul depuis le 1^{er} octobre 2020 en remplacement de Monsieur DEROO.

- *Délibération n° 28-2020 : Désignation des délégués de l'établissement à la Convention Régionale de la FHF Hauts de France*

Madame RUGET informe les membres que l'EHPAD est adhérent à la Fédération Hospitalière de France et que celle-ci représente les établissements hospitaliers et les EHPAD publics au niveau national. Chaque année une Convention régionale se réunit une fois par an et aborde les sujets d'actualités concernant le secteur hospitalier. Un représentant du Conseil d'Administration et un représentant de l'établissement doivent siéger à cette convention et il y a donc lieu de nommer les représentants. Madame RUGET représentera l'établissement. Le représentant du Conseil d'Administration auprès de la FHF sera nommé demain par les administrateurs.

- *Délibération n° 29-2020 : Adoption de l'EPRD 2021 et son rapport*
- *Délibération n° 31-2020 : Adoption des tarifs Hébergement 2021*
- *Délibération n° 32-2020 : Adoption des tarifs Dépendance 2021*
- *Délibération n° 33-2020 : Adoption du forfait soins 2021*

Madame RUGET procède à la présentation de l'EPRD 2021.

L'activité prévisionnelle en hébergement prévoit un taux d'occupation à 98%.

La croissance en hébergement est de 1.08 % pour les résidents présents au 31 décembre 2020 dans l'attente de l'arrêté ministériel pour l'année 2021 et de 2% pour les nouveaux résidents à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs 2021 pour les nouveaux résidents sont :

- * chambre 1 lit : **73.44 €**
- * chambre 2 lits : **67.62 €**
- * chambre 112 B, 134 : **77.01 €**
- * tarif aide-sociale : **62.12 €**

La dotation dépendance est basée sur le budget 2020 pour un montant de **287 262.24 €** dans l'attente de l'arrêté 2021.

Le budget soins prévisionnel 2021 est indiqué sur l'arrêté 2020. Il s'agit d'une reconduction du budget 2020 pour un montant de **1 062 834,01 €** dans l'attente de l'arrêté et de la dotation définitive 2021.

Eu égard à ce qui précède, le montant des recettes pour l'année 2021 est évalué à **3 445 983.59 €**.

- *Délibération n° 30-2020 : Adoption du Tableau de financement 2021 et autorisation d'engager les dépenses en investissement*

Madame RUGET présente le tableau de financement en évoquant une projection des recettes à hauteur de **206 304.39 €** et des dépenses à hauteur de **1 060 151.30 €**. Ce budget d'investissement est présenté en déséquilibre car des dépenses seront engagées en lien avec le projet de reconstruction dès 2021. A la marge il y aura quand même quelques achats d'investissement avant l'ouverture du nouvel EHPAD, notamment sur des matériels défectueux (ascenseurs, système de sécurité incendie).

- *Délibération n° 34-2020 : Adoption du Tableau des effectifs 2021*

Les effectifs autorisés et présentés par madame RUGET sont les suivants :

- **DIRECTION : 0.5 ETP**
- **SPQR: 0.5 ETP :**
 - * 0.5 AAH Responsable du service
- **COORDINATION OPERATIONNELLES DES SERVICES : 0.5 ETP**
 - * 0.5 Cadre Socio-Educatif
- **ADMINISTRATION : 3.1 ETP**
 - * 0.5 ACH Responsable financière
 - * 0.9 Adjointe Administrative, Assistante de Direction
 - * 1 Hôtesse accueil
- **MÉDICAL ET PARA MÉDICAL : 2.00 ETP**
 - * 0.5 Médecin coordonnateur
 - * 0.25 Psychologue
 - * 1 Psychomotricien
 - * 0.25 Ergothérapeute
- **SOINS ET ACCOMPAGNEMENT : 37 ETP**
 - * 1 Responsable des soins
 - * 4 IDE

- * 15 AS/AMP
 - * 17 ASHQ
 - **ANIMATION : 3 ETP**
 - * Cadre socio-éducatif, Responsable du service
 - * 1 animateur
 - * 2 ASHQ (faisant fonction d'animateurs)
 - **HOTELLERIE : 6.5 ETP**
 - * 0.5 Technicien Hospitalier Responsable du service
 - * 4 ASHQ Hôteliers
 - * 2 ASHQ Lingères
 - **RESTAURATION : 5 ETP**
 - * 1 Technicien Hospitalier
 - * 4 OPQ Cuisiniers
 - **MAINTENANCE SECURITE DU BATIMENT : 2.5 ETP**
 - * 0.5 Technicien supérieur Hospitalier, expert en ingénierie et technique
 - * 2 OPQ agents techniques
- Pour un total de **60.60 ETP**

S'en suit une discussion sur la vaccination contre le COVID. Madame RUGET fait savoir qu'un recensement aura lieu s'agissant des accords ou refus de vaccination chez les résidents donnés par eux-mêmes ou par la personne de confiance. Les accords ou refus seront obligatoirement notifiés par écrit. L'établissement est en lien avec la pharmacie pour pouvoir anticiper l'approvisionnement du vaccin. Monsieur CALLEWAERT demande si une différence sera faite entre les résidents vaccinés ou non. A ce jour, Madame RUGET ne sait pas. Mais c'est un sujet qui devra être abordé.


Madame RUGET informe les membres du Conseil que l'EHPAD offre un colis de Noël aux résidents, colis composé de produits de soins qui sera remis en chambre le 25 décembre. La ville de Mouvaux offre également un colis gourmand composé d'une terrine, d'une confiture, d'une bouteille de vin, d'un paquet de truffes au chocolat et d'un paquet de gaufres qui sera remis en chambre à partir du 24 décembre après-midi et ce jusqu'au 27 pour que les familles puissent en faire profiter le résident tout en respectant les mesures barrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

ETAIENT PRESENTS	
NOM	FONCTION
Madame RUGET Caroline	Directrice
Monsieur CALLEWAERT	Invité, Famille, représentant les familles
Madame CHATELAIN Maryse	Invitée, bénévole, représentant les résidents
Madame BELMONTE Fatiha	Invitée, Cadre socio-éducatif, Coordinatrice opérationnelle des services
Madame COURONNEL Séverine	Invitée, Responsable hôtelière, représentant le service hôtellerie-lingerie
Madame PENET Christelle	Invitée, Responsable des soins
Madame LECLERCQ Aurélie	Invitée, Psychomotricienne
EXCUSE(E)S	
INVITES	

Secrétaire de séance,

 Charline HOUZE

La Directrice,

 Caroline RUGET